

CHAMPIONNATS du Grand-Est de CSO 2022

-- Division AMATEUR **Indice Am3** --

Version au 12.09.22

INFORMATIONS PRATIQUES ET RESULTATS à consulter sur : <https://cregrandest.wixsite.com/championnats>

Bien-Être Animal -- Le CRE Grand-Est, au même titre que la FFE, est sensible au bien-être animal. A ce titre, l'ensemble des acteurs (cavaliers, grooms, coaches, propriétaires, officiels, etc ...) auront à cœur de porter une attention particulière à ce que, durant toute la durée des compétitions, le cheval ou le poney soit respecté au sens des articles des règlements FFE et des lois françaises d'application en la matière.

PREAMBULE : Le CRE Grand-Est renouvelle l'organisation d'un événement à l'échelle de la Grande Région. Cette édition des Championnats Grand-Est de CSO comportera inévitablement des paramètres incertains :

- Nombre d'engagés total par indice ?
- Nombre de cavaliers/coaches intéressés par un tel événement ?
- Positionnement exact des épreuves dans le week-end ?
- Nombre de pistes de concours nécessaires ?

→ En conséquence, les dispositions réglementaires exposées dans ce présent document pourront être revues en cas de nécessité. Le cas échéant, les modifications seront communiquées en temps utiles via les sites web du CRE.

PROTOCOLE SANITAIRE : *selon les conditions et prescriptions sanitaires susceptibles d'être en vigueur au moment de l'évènement.*

1. GÉNÉRALITÉS

PRINCIPE : Le CREGE renouvelle en 2022 le Championnat du Grand-Est de Saut d'Obstacles Individuel de niveau Amateur 3. Après clôture, si un nombre élevé d'inscrits est constaté, une subdivision par âge pourra être créée.

ORGANISATEUR : Comité Régional d'Équitation du Grand-Est (<https://cregrandest.wixsite.com/championnats>)

DATE & LIEU : du 01 au 02 octobre 2022 - Installations du Pôle Hippique de Rosières-aux-Salines.

ÉPREUVES : le Championnat est constitué de 2 étapes / épreuves, nomenclature FFE :

1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	Barrage éventuel
Epreuve Am3 Vitesse 0m95	Epreuve Am3 Vitesse 1m00	1m00
<p style="text-align: center;">Tracé et construction de type Grand Prix</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jugée au Barème A au chronomètre pour le classement de l'épreuve - Jugée au Barème A sans chronomètre avec un temps accordé pour la comptabilisation championnat - ordre de passage = ffecompet 		<ul style="list-style-type: none"> - Pour un couple championnat : En cas d'égalité de points à l'issue des deux étapes pour la 1^e, 2^e et 3^e place, les concurrents sont départagés par un barrage au chronomètre - Ordre de passage = idem étape 2
<p style="text-align: center;">Engagement à faire de façon habituelle sur FFE COMPET (Pour courir le Championnat : obligation d'être engagé sur ffecompet en étape 1 et 2)</p>		

Précision importante : L'étape 1 et l'étape 2 se dérouleront sur deux journées distinctes. Le barrage éventuel aura lieu le même jour que l'étape 2.

!!! Attention !!! « Détail » du barème:

◦ Pour tous les couples (couples-championnat & couples-hors championnat), le classement des EPREUVES (et la distribution de la dotation) sera effectué conformément aux prescriptions du Barème A au chronomètre sans barrage.

◦ Pour les couples-championnat, les pénalités marquées seront primordiales mais le classement de l'épreuve ne sera PAS directement déterminant : la totalité du parcours sera chronométrée (depuis la ligne de DEPART jusqu'à la ligne d'ARRIVEE FINALE) et sera jugée comme une épreuve au Barème A SANS chronomètre. Pour un couple-championnat, l'idée sera alors : **1.** de boucler le parcours dans les limites du temps accordé total (totalité du parcours) **2.** Avec minimum de pénalités possible sur la totalité du parcours. En d'autres termes, pour les Amateurs 3, le temps réalisé sur le parcours n'est PAS déterminant pour le Championnat, mais ne le sera que pour le classement de l'EPREUVE.

.... pour ceux qui jouent plutôt
le Championnat
➔ **BARÈME A SANS CHRONO
AVEC UN TEMPS ACCORDE**

.... pour ceux qui jouent plutôt
le Classement de l'épreuve
➔ **BARÈME A AU CHRONO SANS BARRAGE**

Remarque : Certains peuvent jouer à la fois le Championnat ET l'Epreuve ...

N.B. : Le CREGE se réserve le droit de modifier le Barème des étapes si des conditions exceptionnelles l'exigent. Le mode de calcul effectué pour le Championnat serait alors éventuellement revu.

PROGRAMME prévisionnel du Concours : Il sera publié en temps utiles sur FFECOMPET. Il comportera des épreuves supports du Championnat mais aussi, selon les possibilités, des épreuves hors Championnats. Le Concours se déroulera sur 3 ou 4 jours et **sur 2 ou 3 pistes distinctes. Selon le nombre d'engagés après clôture et selon les conditions, les épreuves seront définitivement affectées sur les différentes pistes du Concours (Outdoor ou Indoor).** Dans tous les cas : se conformer aux informations diffusées par le CRE via son site web dédié et l'espace « Informations Utiles » sur FFECOMPET.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

A. - Pour prétendre figurer au classement du Championnat :

A.1. Le cavalier doit être titulaire d'une licence FFE prise au titre du CRE Grand-Est ou avoir un domicile basé dans le Grand-Est notifié sur sa licence en cours de validité au moment des épreuves.

A.2. Le couple Championnat cavalier-cheval doit être règlementairement engagé dans les deux épreuves supports (les étapes 1 et 2) avant la clôture des engagements.

Toutefois, les cas particuliers suivants pourront être maintenus au classement Championnat :

- Changement de cheval Championnat (effectué(*) au plus tard ½ heure avant le début de la première épreuve support).

- Changement de cavalier (effectué(*) au plus tard ½ heure avant le début de la première épreuve support) si et seulement si ce cavalier est déjà engagé dans les deux épreuves supports Championnat sur un autre cheval.

Pour ces deux cas particuliers, la nécessité pour un couple d'être inscrit dans les étapes 1 et 2 avant le début de la première épreuve support reste de mise.

!! Attention !! : Un couple engagé sur place (« engagement terrain » ou « invitation organisateur ») ne pourra pas être retenu pour le classement du Championnat, mais uniquement pour le classement de l'épreuve.

En cas de force majeure et/ou cas exceptionnel, sur avis du Jury et sur décision de la Commission CSO du CRE, il pourra être fait dérogation aux règles de ce paragraphe A.2.

B. - Les épreuves supports Championnat de Division AMAT seront fermées aux cavaliers hors région.

C. - Un cavalier ne peut prétendre être classé que sur un seul niveau/indice de Championnat, **sauf dispositions particulières Poneys**. Si un cavalier est engagé dans des épreuves supports de plusieurs niveaux de Championnat, il devra déclarer au Jury le niveau/indice auquel il souhaite participer. Cette déclaration(*) est à faire au moins ½ heure avant le début de la première épreuve à laquelle le cavalier participe.

D. - Nombre de chevaux par cavalier en épreuves supports Championnat:

En Am3 = Pour les étapes 1 et 2 (épreuves de Vitesse) : 2 chevaux maxi par cavalier.

E.- Un cavalier AMAT devra confirmer(*) au Jury, l'équidé avec lequel il souhaite courir le Championnat sauf s'il n'est engagé qu'avec un seul équidé sur l'ensemble du concours. Cette déclaration(*) devra être effectuée au moins ½ heure avant le début de la première épreuve support. A défaut de déclaration, le passage du premier cheval sera retenu.

F.- Pour l'ensemble du concours, le CRE se réserve la possibilité de ne pas accepter d'engagements sur place (après clôture).

Dans tous les cas, il appartient aux cavaliers de vérifier avant la clôture des engagements qu'ils satisfont bien aux conditions du présent règlement et du règlement FFE.

(*) Les déclarations doivent être faites par mail à championnat.cso.grandest@gmail.com le plus tôt possible OU sur place auprès du Secrétariat mais au plus tard ½ heure avant le début de la première épreuve support du Championnat concerné.

3. NORMES TECHNIQUES

Les normes techniques sont celles d'un Championnat de niveau régional sur un tracé de type Grand Prix. Les cotes aux obstacles sont les suivantes :

	Am3
Etape 1	0.95m (un ou deux verticaux pourront être à 1.00m)
Etape 2	1.00m
Barrage éventuel	1.00m + 5cm autorisé

4. POINTS DE PÉNALITÉS CHAMPIONNAT, TITRES ET CLASSEMENTS

A. - En étape 1 et 2 : un couple Championnat est pénalisé à hauteur des pénalités qu'il marque sur le parcours (pénalité aux obstacles et pénalité de temps). **Un couple-Championnat ayant été éliminé ou ayant abandonné dans une épreuve support se verra pénalisé de 100 points (et 1000 secondes), et ne pourra figurer au classement Championnat.** Rappel : Pour la comptabilisation Championnat, les étapes 1 et 2 se courent comme un Barème A sans chrono avec un temps accordé.

B. - A l'issue des étapes 1 et 2, les pénalités sont additionnées et un classement est fait.

C. – Le classement se fait par cumul des points de pénalités sur les deux étapes. En cas d'égalité de points à l'issue des deux étapes pour la 1^e, 2^e ou 3^e place, les concurrents sont départagés par un barrage au Barème A au chronomètre (ce barrage n'intervient en rien dans le classement officiel FFECompét des épreuves Am3 supports, il n'intervient que pour le classement Championnat). En cas de nouvelle égalité de points et de temps au barrage, le classement permanent FFE cavalier (ce jour-là) départagera les ex-aequo.

Pour les concurrents ne participant pas à l'éventuel barrage : le classement est établi en totalisant les points de pénalité et le temps des étapes 1 et 2. Ils seront automatiquement classés à la suite des concurrents éventuellement qualifiés pour le barrage.

Les étapes 1 et 2 feront l'objet d'un classement des participants par épreuve. Seul ce classement « épreuve » sera concerné par la dotation annoncée au programme FFECompét du concours.

Les remises des prix s'effectueront en tenue conformément aux indications du Jury.

Un cavalier absent ou ne respectant pas ces indications pourra être privé de ses attributions.

5. DIVERS

- Pour les éléments ne figurant pas au présent document, les règlements FFE s'appliquent.

- S'inscrire au week-end des Championnats Am-Pro du Grand-Est implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble des dispositions notifiées dans ce présent règlement.

Le CREGE se réserve le droit de modifier ce présent règlement si les conditions l'exigent.

En cas de litige, seul le CREGE pourra décider en dernier ressort.